



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC.22.092 - Contrat de cession de droit de représentation du spectacle "Fleurs de soleil".

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

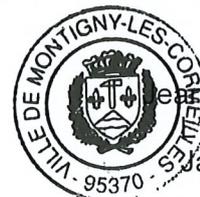
Vu le contrat proposé par la Société Jean-Marc Dumontet Production, sise 14 rue du Palais de l'Ombrière à Bordeaux (33000), SIRET n°388 427 072 00029, représentée par Monsieur Jean-Marc DUMONTET, Gérant,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec la Société Jean-Marc Dumontet Production pour une représentation du spectacle « Fleurs de soleil », organisée le vendredi 21 octobre 2022 à 20H30 au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles,

DECIDE de signer ledit contrat avec la Société Jean-Marc Dumontet Production,

PRECISE que la dépense d'un montant de 19 600€ HT, soit 20 837,50€ TTC, est inscrite au budget en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 1er août 2022.



Pour le Maire,
Jean-Noël CARPENTIER,
adjointe déléguée,
Jacqueline HUCHIN